

ARRÊTÉ N° 34 - SC/2017

Portant désignation d'examineurs complémentaires des épreuves orales des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ;

VU le décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours avec épreuves pour le recrutement des Agents Territoriaux Spécialisés principaux de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles ;

VU l'arrêté N° 12- SC/2017 du 14 mars 2017 portant ouverture des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne ;

VU l'arrêté N° 29- SC/2017 du 06 septembre 2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne ;

VU l'arrêté N° 33- SC/2017 du 19 septembre 2017 portant nomination des membres du jury des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Sont nommés, sous l'autorité du Jury, comme examineurs complémentaires des épreuves orales d'admission **des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles**, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne :

Pour le collège des élus, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Nicole VILLARD – Maire de Le BOULOU (66)
- Madame Martine ESTEVE – Maire-Adjoint – Mairie de SAINT-ANDRÉ (66)
- Monsieur Jean-Jacques THIBAUT – Maire de THÉZA (66)

Pour le collège des fonctionnaires, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Sylvie SOLANNA – Attaché Territorial Principal – Mairie d'ESTAGEL (66)
- Madame Roberte ROUSSET – Attaché Territorial – Mairie de TROUILLAS (66)
- Monsieur François LLAGONNE – Attaché territorial – Mairie de VINCA (66)

Pour le collège des personnalités qualifiées, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur François LIEVREMONT – Responsable Ecoles-Sport-Associations – Mairie d'ARGELES SUR MER (66)
- Monsieur Olivier SOLER – Responsable Jeunesse et ATSEM – Mairie de LE SOLER (66)
- Monsieur Marc PIPERNO – Directeur du CCAS – Mairie de SAINT-ESTEVE (66)

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- transmise aux Centres de Gestion partenaires,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,
- et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 24 SEP. 2017

Le Président,



Robert GARRABÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Transmis au Représentant de l'Etat.

Tous les courriers envoyés au Centre de Gestion le sont à M. Le Président 6, Rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex. Tél. 04 68 34 88 66. Fax 04 68 34 87 24. <http://www.cdg66.fr>